

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2162

Artikel: Les pétards mouillés des opposants à la Stratégie énergétique 2050 : dernières salves en vue de la votation du 21 mai
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les pétards mouillés des opposants à la Stratégie énergétique 2050

Dernières salves en vue de la votation du 21 mai

Jean-Daniel Delley - 19 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31403>

Trop, trop peu, pas comme ça. Voilà en résumé les motifs des adversaires de la Stratégie énergétique 2050 adoptée par le Parlement et soumise au suffrage populaire le 21 mai prochain, qui doit concrétiser une politique énergétique axée sur les économies et les ressources renouvelables (DP [2159](#), [2161](#)).

Passons sur le [tous-ménages](#) de l'UDC distribué ces jours et qui cumule les [mensonges](#) les plus grossiers. Ce parti confond visiblement le débat politique avec un combat où tous les coups sont permis.

L'industrie des métaux et des machines, la chimie et la pharmacie [pronostiquent](#) une pénurie d'électricité à l'horizon 2030. Pour pallier la fermeture progressive des centrales nucléaires, ils misent sur les centrales à gaz, conscients pourtant de leur impact climatique. Les hôteliers-restaurateurs craignent une augmentation du prix du kWh. Mais d'autres branches - notamment les électriciens, qui bénéficieront de subventions et échappent à des objectifs d'économies, les assurances et les grands distributeurs du commerce de détail - appuient la Stratégie 2050, ce qui contraint Economiesuisse à renoncer à un mot d'ordre.

Le camp libéral ne goûte pas une politique basée sur les subventions et les prescriptions. Il proclame préférer les mécanismes du marché par le biais des taxes incitatives. Mais les mêmes ont déjà [enterré](#) le principe même de ces taxes qui devaient constituer la deuxième étape de la Stratégie énergétique.

Non, le marché ne peut pas tout

Parlons donc du marché. S'il est un secteur économique où les mécanismes du marché laissent à désirer, c'est bien celui de l'énergie. Partout dans le monde les différents agents énergétiques, et non seulement les énergies renouvelables, sont largement subventionnés. Pour la seule [Union européenne](#), entre 120 et 140 milliards d'euros en 2012. En Suisse, le nucléaire continue de bénéficier d'importantes [aides publiques](#), sans parler des coûts de démantèlement actuellement non couverts et qui seront assumés par la Confédération. Alors prétendre que la promotion des nouvelles énergies renouvelables fausse le marché, c'est ignorer la poutre pour mieux fustiger la paille.

Le marché de l'électricité permet certes de faire de bonnes affaires. La Suisse

importe du courant bon marché (atome, charbon et éolien) et exporte du courant de pointe à un tarif élevé. Mais ce commerce ne garantit en rien un approvisionnement sûr.

Là le marché bégaie, comme le montre clairement le journaliste spécialisé dans les questions environnementales et énergétiques [Hans-Peter Guggenbühl](#). Car l'exigence de répondre en tout temps à la demande d'électricité entre en collision avec la nécessité de planifier des investissements de longue durée. En effet, une offre surabondante fait chuter les prix, ce qui n'incite à investir ni dans de nouvelles installations de production ni dans des mesures d'économies. Lorsque les installations existantes arrivent en fin de vie, il y a donc risque de pénurie.

Sur le marché, les acteurs réagissent au prix. Le marché ne garantit ni la sécurité ni une certaine autonomie de l'approvisionnement. Pas plus qu'il ne prend en compte l'impact environnemental de la production et de la consommation. D'où la justification d'une politique énergétique qui intègre ces aspects négligés par le marché.

Reste la question des coûts que les opposants à la Stratégie

brandissent pour effrayer le consommateur-contribuable, sans piper mot des coûts induits par une politique du laisser-faire. Nous déboursions annuellement 13 milliards de francs pour les énergies fossiles. Diminuer cette dépendance en développant les énergies renouvelables, en améliorant l'efficacité de nos

appareils et en économisant l'énergie, fera baisser drastiquement cette facture et améliorera la sécurité de notre approvisionnement, désormais plus diversifié.

La Stratégie énergétique 2050 telle qu'adoptée par le Parlement est certes loin d'être parfaite ([DP 2161](#)). Elle exigera

encore des adaptations en fonction de la situation économique et de l'évolution des techniques. Mais c'est si nous lui préférons le *statu quo*, sous prétexte que la Stratégie est incomplète ou incertaine, que la douche froide promise par l'UDC en cas d'acceptation le 21 mai ne manquera pas de nous arroser.

Vers la transparence fiscale des multinationales

L'échange automatique va contribuer à limiter «l'optimisation» fiscale entre pays par les grandes multinationales

Lucien Erard - 14 avril 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31382>

Pour lutter contre l'optimisation et l'évasion fiscale, [l'OCDE et le G20](#) veulent imposer aux multinationales dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros l'obligation de transmettre leur déclaration fiscale aux autorités de tous les pays où elles sont actives.

Cette mesure s'inscrit dans une stratégie de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices (BEPS). Elle doit permettre de connaître la répartition des bénéfices dans le monde et de vérifier si les déclarations faites dans un pays correspondent à celles faites par les filiales dans d'autres pays. Par exemple, il s'agit d'éviter que la même charge ne vienne en déduction des bénéfices dans deux pays. Et de vérifier que les prix de transfert reflètent la réalité et

ne sont pas utilisés pour déplacer des bénéfices vers un pays à faible fiscalité.

En d'autres termes, chaque pays abritant la filiale d'une multinationale pourra déterminer les activités de cette dernière dans le pays ainsi que son chiffre d'affaires et son bénéfice.

Il est prévu que la société-mère établisse, pour chacun des pays où le groupe est présent, une déclaration donnant les renseignements qui le concerne: activités principales, chiffre d'affaires et bénéfice réalisés, impôts payés ainsi que toute information utile pour établir une répartition équitable des bénéfices imposables. L'autorité fiscale transmet ces rapports aux autorités des pays où le groupe a des filiales.

Deux cents groupes multinationaux établis en Suisse devraient être directement concernés et fournir les informations prévues conformément aux dispositions du rapport final 2015 de [l'Action 13 du projet OCDE/G20](#).

Cette stratégie élaborée au sein de l'OCDE fait l'objet d'un [Accord multilatéral](#) que le Conseil des Etats vient d'approuver tout comme [le projet de loi](#) qui le concrétise. A noter que les sénateurs ont fait le choix d'une activation bilatérale de cet accord: le Conseil fédéral sera seul compétent pour décider avec quels Etats la Suisse échangera les déclarations pays par pays, alors qu'on aurait pu attendre que l'échange automatique soit ouvert à tous les Etats signataires de l'accord. Accord multilatéral et loi fédérale